10 communes au Pays du Mont-Blanc

Le journal de la communauté de communes

N°29 - mai 2021

COMBLOUX • LES CONTAMINES-MONTJOIE • CORDON • DEMI-QUARTIER • DOMANCY • MEGÈVE • PASSY • PRAZ-SUR-ARLY • SAINT-GERVAIS-LES-BAINS • SALLANCHES

Encore plus de soutien

P.2-3
Actualités de l'intercommunalité
Collecte des déchets, mobilités et environnement

P.4-7
DOSSIER
Fonds Air Transition Fioul : et si vous changiez de mode de chauffage dès maintenant

P.8
À votre service
La pension canine

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

ccpmb.fr - 648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy

L'ÉDITO

Jean-Marc PEILLEX
Maire de Saint-Gervais, Président de la Communauté de Communes

Nous vous annoncions dans le dernier journal la mise en place prochaine d'une aide pour soutenir les changements d'appareil de chauffage au fioul. Promesse tenue : les conseillers communautaires ont voté fin mars la mise en place du Fonds Air Transition Fioul, une prime complémentaire aux aides existantes (Ma Prime Renov et les Certificats d'Economie d'Energie). Nous voulons donner un véritable coup d'accélérateur pour préserver notre territoire. Le fioul pollue : il dégrade non seulement la qualité de l'air mais produit également des gaz à effet de serre à l'origine du dérèglement climatique.

« Un coup d'accélérateur pour préserver notre territoire »

Nous ne nous sommes pas contentés du Fonds Air Transition Fioul, pour agir en faveur de l'environnement, nous avons renforcé CaseRénov, le service d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements : nous avons augmenté les aides financières et un nouveau type de travaux est soutenu. Vous retrouverez tous ces éléments dans le dossier consacré au chauffage.

Préserver l'environnement, c'est aussi avant tout pour améliorer la santé de nos habitants. C'est ce qui nous a conduits à candidater au projet européen CLIMA, comme vous le lirez dans les actualités environnement.

Les services aux habitants caractérisent également la Communauté de Communes. Certains demeurent encore méconnus. Nous avons choisi de vous présenter en détail la pension canine du Pays du Mont-Blanc et son équipe ■

ACTUALITÉS COLLECTE DES DÉCHETS

EN IMAGE

Une page se tourne

Le 31 mars, Laurent Allard, Hervé Chambet et Alain Muffat-Meridol ont réalisé leur dernière collecte des déchets en bacs roulants sur Megève.
Laurent est chauffeur depuis de nombreuses années et il va se consacrer dorénavant à sa 2e activité, l'agriculture. De son côté, Hervé va partir à la retraite, une retraite bien méritée après 19 ans dans le service public. Quant à Alain, il va rejoindre le service de déchèterie et se formera au métier de gardien.

Hervé Chambet, Alain Muffat-Meridol et Laurent Allard lors de leur dernière tournée.

Une évolution nécessaire de la collecte

Cette tournée de nuit était entièrement consacrée à la collecte des mazots. Elle était difficile surtout en saison hivernale avec l'accroissement des tonnages et les conditions de salubrité limitée. Quelques mazots de Megève continueront d'être collectés avec la tournée de Saint-Gervais avant la suppression définitive prévue en fin d'année.
L'évolution du mode de collecte provient de la mise en place des points d'apports volontaires. Elle répond à la nécessité de favoriser les gestes de tri des habitants en proposant des lieux facilement accessibles, plus propres et pratiques sur les lieux de passage. Ces nouveaux points facilitent également les opérations de collecte réalisées en grue en évitant la pénibilité du travail des agents. Le tri sélectif y est plus important, puisque chaque point comprend les différents containers : verre, emballages et ordures ménagères.
Nous saluons et remercions l'équipe de Megève pour son travail durant toutes ces années et leur souhaitons une bonne continuation pour leurs activités futures.

ACTUALITÉS MOBILITÉS

MONTENBUS

« Tout le monde s'y retrouve avec le nouveau fonctionnement du service. »

Depuis janvier, Elsa, jeune habitante de 13 ans de Sallanches, est une nouvelle abonnée du Montenbus. Elle fait partie de 34 % des nouveaux usagers. Son papa, Dominique, nous raconte son expérience du service de transport.

Depuis quand connaissez-vous le Montenbus ?
Depuis plusieurs années déjà. Mon fils ainé utilisait le Montenbus pour se rendre à l'athlétisme. Ma mère fait régulièrement appel au service pour aller à ses rendez-vous. Cette année, c'est ma fille de 13 ans qui a demandé à en profiter. Une copine lui en avait parlé.

Comment utilise-t-elle le Montenbus ?
Ça lui permet d'aller un peu plus loin qu'à pied et notamment dans les communes voisines. Elle voyage avec sa copine Doriane : se déplacer à deux, nous rassure.
Nous comptons également faire appel au Montenbus, quand nous ne serons pas disponibles pour conduire Elsa.

Que pensez-vous des dernières nouveautés ?
La réservation en ligne et la réservation dernière minute offrent une vraie souplesse notamment pour les jeunes qui manipulent bien les outils informatiques. De son coté, ma mère continue de réserver par téléphone. Tout le monde s'y retrouve !

Dorianne et Elsa deux nouvelles abonnées du Montenbus

Rappel !

Pour circuler avec le Montenbus

1. Une fois abonné, réservez votre trajet soit par téléphone au 0 800 2013 74 soit sur montenbus.fr
2. Présentez-vous 5 minutes avant l'heure convenue à l'arrêt choisi.

TRANSPORT SCOLAIRE

À vos agendas

La période d'inscription pour l'année 2021/2022 débutera le lundi 3 mai.
Réalisez cette démarche avant le lundi 29 juillet 2021 inclus pour bénéficier du tarif réduit.
Renseignements ccpmb.fr

Gratuit pour la vaccination

La Communauté de Communes se mobilise pour faciliter la vaccination contre la Covid-19.
Depuis le 21 janvier, elle offre le trajet aller-retour aux personnes se rendant au centre de vaccination du Pays du Mont-Blanc. La Communauté de Communes prend en charge 2 trajets aller-retours en porte-à-porte. Ils se font sans accompagnement individualisé. Déjà 97 trajets ont été réalisés.

Comment bénéficier des trajets gratuits ?
- Appeler le 0 800 2013 74 (numéro vert) pour réserver son trajet.
- Présenter au chauffeur lors de sa montée le justificatif du rendez-vous de vaccination et sa carte d'identité.

BIODIVERSITÉ

Recensement des arbres fruitiers : ça vous concerne peut-être

Depuis 2019, la CCPMB recense avec l'appui d'experts des associations « Une Farandole » et « Jardin des cimes » et des « Croqueurs de pomme de la Haute-Savoie », les vergers des particuliers volontaires.

L'objectif : connaître plus précisément les vergers du territoire, les variétés d'arbres présentes et leur état de santé.
35 propriétaires ont déjà participé à cette démarche et 715 arbres on été inventoriés. Chaque verger a une histoire particulière qui s'est articulée autour de la vie de ses propriétaires. Ces vergers ont été observés sur les différentes communes.

A quoi servent ces recensements ?
Cette représentabilité permet d'avoir des références sur la bonne adaptation des variétés suivant le milieu rencontré. Cette action est encouragée par le Conseil Départemental qui soutient financièrement la Communauté de Communes, dans le cadre du Contrat de Territoire Espace Naturel Sensible (CTENS).

La CCPMB propose des formations à l'entretiendes vergers.

Les vergers assurent plusieurs fonctions :

- **paysagère :** ils constituent un élément caractéristique de notre paysage et permettent de réduire l'impact paysager visuel des constructions dans les hameaux et villages,
- **écologique :** ils abritent un écosystème riche et sont des lieux de nidification de nombreuses espèces protégées et de petits animaux,
- **patrimoniale :** le travail des Hommes a permis d'obtenir des arbres adaptés à notre climat,
- **culturelle :** La plantation des vergers a engendré des traditions qui se maintiennent comme la fabrication du cidre, les séchieux et autres fruits séchés, la production d'eau de vie, etc ;
- **ressource locale valorisable en circuits courts :** les variétés locales se démarquent très souvent des variétés standards par leur goût et peuvent alimenter les marchés locaux. Une bonne connaissance des vergers permettra d'encourager leur préservation.

Des inventaires... aux formations

Lors des inventaires, un état des lieux de chaque arbre comprenant des recommandations d'interventions urgentes à prévoir est réalisé. Pour aider les propriétaires dans ces travaux (taille, greffe, plantation...), des formations gratuites sont régulièrement organisées par la CCPMB.

> Vous habitez sur l'une des 10 communes du Pays du Mont-Blanc et vous êtes propriétaire d'au moins 10 arbres fruitiers ? Vous pouvez participer à cette opération.
> Pour les formations, même si vous n'avez pas d'arbres, n'hésitez pas à vous inscrire.
> *Contact : a.pissard@ccpmb.fr ou 06 30 07 20 42*

SANTÉ

Comprendre les impacts du changement climatique

La Communauté de Communes s'est engagée dans le projet CLIMA - « CLimate resilient, Innovative and econoMically Attractive mountain regions », piloté par la Haute Ecole de santé de Suisse occidentale, une institution d'enseignement supérieur professionnel de la santé.
L'objectif est de bénéficier de moyens supplémentaires pour **lutter contre les pollutions et en particulier celles de l'air.** La CCPMB a candidaté pour représenter des Alpes occidentales aux côtés de partenaires suisses, italiens, espagnols, norvégiens, autrichiens, roumaines et slovènes.

De nouveaux moyens pour étudier la qualité de l'air sont prévus au projet.

Aux côtés de 36 partenaires

Si les instances européennes retiennent le projet déposé, ce dispositif innovant permettra d'installer du matériel d'analyse de l'air complémentaire aux stations existantes, de proposer des formations aux professionnels de santé, d'organiser des tables rondes avec les sociaux-professionnels du Pays du Mont-Blanc et des scientifiques spécialisés suisses notamment.
C'est une démarche supplémentaire pour connaitre et comprendre l'impact du changement climatique sur la santé des habitants. Ce projet durerait jusqu'en 2024 pour un budget estimé à 12 millions d'euros pour l'ensemble des partenaires subventionné à 70 % minimum par l'Union Européenne.

EN BREF

Avis aux propriétaires de forêt

Gérer sa forêt et ses chantiers, trouver un professionnel, connaître le prix des bois, etc., des tâches pas toujours aisées à réaliser. Rendez-vous sur la nouvelle page dédiée au Pays du Mont-Blanc du site internet **laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/territoire/pays-du-mont-blanc** Une mine d'informations à disposition ! Parmi les services, retrouvez une bourse foncière. Chaque propriétaire désirant vendre une parcelle peut déposer une annonce.

Une page internet consacrée au Pays du Mont-Blanc a été réalisé par le Centre National de la Propriété Forestière, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, dans le cadre de la Charte forestière*. Des réunions d'informations seront proposées pour présenter l'outil.

**charte forestière : nom d'une démarche et du document qui en découle concernant la forêt et la filière entre les différents acteurs concernés (propriétaires, professionnels, usagers, habitants, etc.) pour la mettre en valeur ainsi que ses ressources, tout en préservant les milieux naturels correspondant.*

Vous êtes chauffé à l'électricité ?

Réalisez gratuitement des économies d'énergie et participez à une démarche solidaire pour le territoire.

La société française Voltalis propose un dispositif innovant. Matérialisé par un **boîtier connecté,** installé gratuitement dans votre logement, il permet de suivre, maîtriser et réduire les consommations électriques des appareils raccordés *(radiateurs, chauffe-eaux...)*.
Autre avantage : lorsque le système électrique en a le plus besoin lors des pics hivernaux, la consommation d'appareils peut être réduite temporairement, soulageant l'ensemble du réseau et limitant le recours à des centrales thermiques polluantes et coûteuses.

Jusqu'à 15 % d'économie annoncé sur sa consommation électrique

Les usagers ont accès à un espace personnel gratuit et complet via une application pour suivre leurs consommations et piloter leurs radiateurs à distance. Sans impact sur le confort, la solution Voltalis permetrait de réaliser jusqu'à 15 % d'économie sur sa consommation électrique annuelle tout en contribuant activement à la transition énergétique. Cette initiative est en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes.

> *Pour plus d'informations, contactez Voltalis au 04 56 60 87 47 ou à contact@voltalis.com*

FONDS AIR TRA

ET SI VOUS CHANGIEZ DE MODE DE CHA

LA LOI PRÉVOIT À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022, L'INTERDICTION DU REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES FIOUL : LES ÉLUS DE LA CCPMB ONT VOTÉ LE 24 MARS LA MISE EN PLACE DU FONDS AIR TRANSITION FIOUL.OBJECTIF : FACILITER ET ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE MODE DE CHAUFFAGE DES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÈS MAINTENANT POUR PRÉSERVER / AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT. ON VOUS EXPLIQUE TOUT : LE FONCTIONNEMENT DE LA PRIME, LES MODES DE CHAUFFAGE DISPONIBLES, LES RAISONS DE CHANGER...

Comprendre les raisons de la mise en place du Fonds Air Transition fioul

Jean-Marc Peillex, Président de la Communauté de Communes et Raphaël Castéra, Vice-Président en charge de la commission « Environnement et santé », nous expliquent en particulier la place et l'impact du fioul au Pays du Mont-Blanc.

Jean-Marc Peillex

Raphaël Castéra

Pouvez-vous expliquer l'impact du chauffage au fioul sur notre territoire ?

Jean-Marc Peillex : Dans les années 1950 à 1970, les chaudières au fioul étaient majoritairement installées et en particulier dans les copropriétés. Elles représentent aujourd'hui en moyenne 49 %* des chauffages de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et ce sont bien souvent des appareils vieillissants. Nous parlons depuis plusieurs années des impacts du chauffage aux bois, mais le chauffage au fioul pollue également. S'il émet moins de particules PM10 que le bois, le fioul représente plus de 50% des NOX émises par le secteur résidentiel.

Raphaël Castéra : Le fioul joue également un rôle sur les gaz à effet de serre émis par le territoire : c'est 56% des émissions du secteur résidentiel. Il est une des principales causes du réchauffement climatique, dont les effets sont deux fois plus rapides dans les Alpes.

L'Etat et la Région proposent déjà des aides aux particuliers pour changer d'appareil de chauffage. Pourquoi avez-vous décidé de mettre en place une aide complémentaire -le Fonds Air Transition Fioul au niveau de la CCPMB ?

Jean-Marc Peillex : Nous devons passer à la vitesse supérieure pour préserver l'environnement. Le Fonds Air Transition Fioul est une aide complémentaire pour inciter les habitants à changer d'appareil de chauffage sans attendre. Nous donnons des moyens supplémentaires pour diminuer la part restante à la charge des ménages.

Raphaël Castéra : C'est une nouvelle action de la Communauté de Communes en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. Engagée depuis plusieurs années dans cette démarche avec le Fonds Air-Bois, le Fonds Air-Entreprise et plus récemment le Fonds Air-Gaz, avec cette aide la Communauté de Communes a souhaité élargir son champ d'intervention.

Vous avez choisi d'ouvrir le Fonds Air Transition Fioul à tous les appareils de chauffage fioul sans restriction d'utilisation ou d'âge, pourquoi avez-vous fait ce choix ?

Jean-Marc Peillex : Toutes les personnes qui souhaitent changer d'appareil doivent pouvoir le faire. Elles ne doivent pas être arrêtées parce qu'elles ne répondent pas à des critères administratifs. Je pense notamment aux copropriétés qui sont très nombreuses à disposer de chaudière fioul qui servent non seulement l'hiver pour le chauffage mais aussi toute l'année pour fournir l'eau chaude. Elles pourront déposer un dossier de demande de Fonds Air Transition Fioul.

> « Nous devons passer à la vitesse supérieure pour préserver l'environnement. »

Raphaël Castéra : C'est en étudiant les résultats de l'enquête de l'automne dernier que nous avons totalement réalisé la part du chauffage fioul sur notre territoire. L'aide est à présent disponible avec une priorité aux résidences principales. Pour ne pas pénaliser les changements d'appareil de début d'année, le Fonds Air Transition Fioul est rétroactif au 1er janvier 2021. Pour garder une certaine cohérence, nous avons décidé de moduler l'aide en fonction des revenus des bénéficiaires sur le modèle de l'aide gouvernementale « Ma Prime Rénov ». Et nous avons ajouté une bonification de 500 euros pour les énergies vertes : installation de pompes à chaleur ou de panneaux solaires.

Quels sont les résultats attendus ?

Raphaël Castéra : Nous souhaitons rajeunir les appareils de chauffage du territoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du tertiaire. C'est l'un des objectifs du PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes. Nous devons agir à notre niveau ensemble pour limiter le réchauffement climatique. La Communauté de Communes s'était fixée comme objectif de réduire de 21% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Jean-Marc Peillex : La mise en place du Fonds Air Transition Fioul nous permet de sensibiliser très largement les habitants aux enjeux du chauffage. Pour un confort optimal, les ménages doivent disposer d'un appareil efficace et d'un logement aux bonnes performances énergétiques. La Communauté de Communes soutient désormais totalement ces démarches : le Fonds Air Transition Fioul pour le changement de chauffage et CaseRenov pour la rénovation des logements. C'est une démarche gagnant-gagnant pour le territoire et les habitants.

*résultats de l'enquête réalisée du mois d'octobre 2020

Chiffres clés

Le fioul c'est :

+ de 14 300 chaudières
au Pays du Mont-Blanc.

49 %* des appareils de chauffage
du Pays du Mont-Blanc.

Jusqu'à 8 fois plus de CO2 émis par rapport à une Pompe à chaleur pour la même quantité d'énergie produite **55 % des émissions de NOX** du résidentiel. Un polluant qui dégrade la qualité de l'air.

Sources : Cadastre des émissions 2015 d'Atmo AuRA et OREGES (Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre) et résultats de l'enquête réalisée du mois d'octobre 2020

Ce que dit la loi

Suivant la proposition de la Convention citoyenne pour le Climat, le Gouvernement a annoncé dès la fin du mois de juillet 2020, l'interdiction de tout remplacement et toute nouvelle installation de chaudière au fioul 100% fossile, dès le 1er janvier 2022. A partir de cette date, si votre chaudière venait à tomber en panne ou si vous la jugiez trop ancienne et peu performante, la loi ne vous autoriserait plus à acquérir une nouvelle chaudière au fioul 100 % fossile.

Vos options : pompe à chaleur, chaudière à bûches ou à granulés, chauffage électrique... *(cf.p.6)*

ANSITION FIOUL

Fonds Air TRANSITION FIOUL

UFFAGE DÈS MAINTENANT

Participer à la transition du fioul

1
Se faire aider au financement
N'attendez pas la panne définitive pour changer d'appareil. Vous pouvez recevoir jusqu'à 82 % d'aide.*

2
Faire un geste pour le territoire
Quitter votre ancienne chaudière fioul réduira l'émission de particules et améliorera également la qualité de l'air ambiant. C'est une manière de lutter contre le changement climatique.

3
Choisir une énergie renouvelable
Vous pourriez profiter du changement d'appareil de chauffage pour passer au vert et installer une pompe à chaleur ou des panneaux solaires en complément.

4
Bénéficier d'un meilleur rendement énergétique
Un nouvel appareil de chauffage consommera moins.

5
Gagner en confort
Moderniser son mode de chauffage : sans odeur, sans bruit, nouvelles technologies.

6
Simplifiez les démarches
Plus besoin de penser à remplir sa cuve si vous choisissez une chaudière gaz, l'électricité ou le solaire.

7
Libérer de l'espace
Si vous choisissez une chaudière gaz, une pompe à chaleur ou le solaire, vous gagnerez de la place.

**Varie selon les revenus. Retrouver en p.6 les systèmes de chauffages possibles*

L'impact du fioul sur l'environnement au Pays du Mont-Blanc

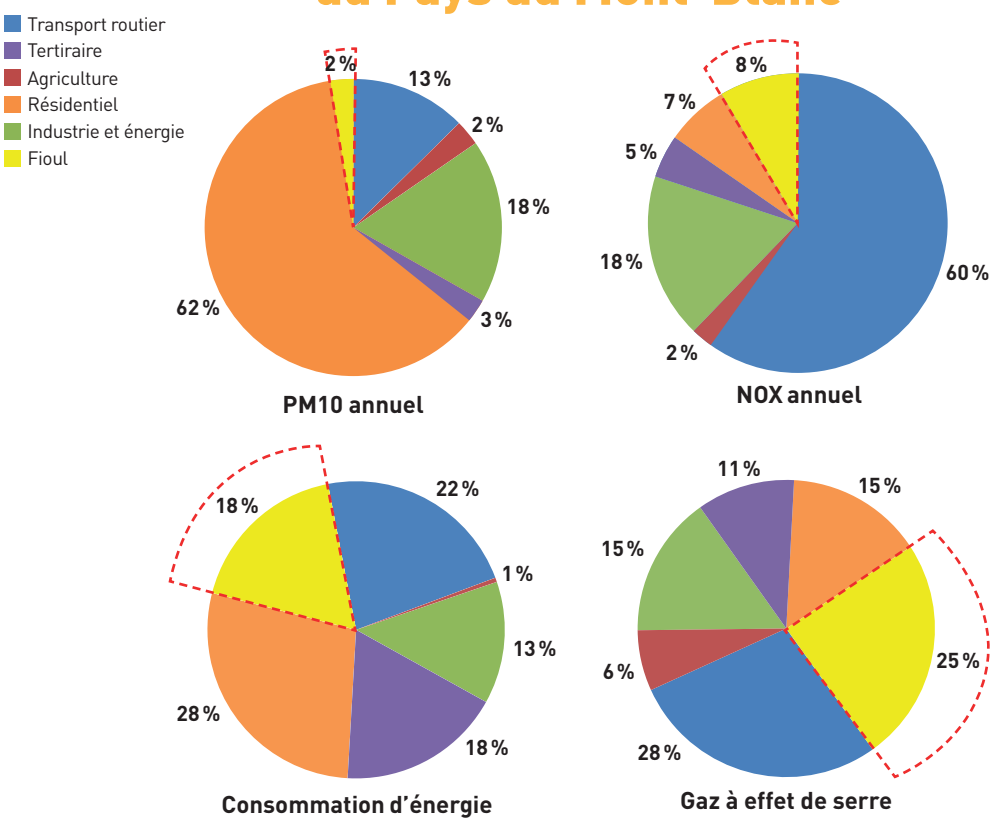

Sources : Cadastre des émissions 2015 d'Atmo AuRA et OREGES (Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre)

Rappel !

PANORAMA DES AIDES

Des aides pour le chauffage au bois, pour rénover son logement... depuis plusieurs années, les «Fonds» se multiplient. On vous aide à y voir plus clair.

Le Fonds Air Bois

Une aide pour les particuliers de 2 000 euros pour remplacer son chauffage au bois (cheminée ouverte ou appareil antérieur à 2002) par un appareil performant ou une énergie renouvelable thermique. C'est une aide pour tous les habitants des 41 communes du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).
Rendez-vous sur *fonds-air-bois.fr*

Le Fonds Air Entreprises

Une aide au financement de travaux ou changement de chauffage permettant aux **entreprises** (artisan, industriel, entrepreneur, hôtelier, restaurateur) des 10 communes du Pays du Mont-Blanc de réduire les émissions de particules fines. Informations auprès de la CCPMB.

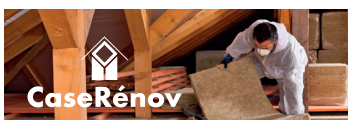

Les aides de CaseRénov

Depuis juin 2019, les habitants des 10 communes du Pays du Mont-Blanc bénéficient d'un accompagnement gratuit et personnalisé et d'aides financières sans condition de ressources et cumulables pour réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

NOUVEAU

CaseRénov évolue :
de nouvelles aides financières et de nouveaux types de travaux acceptés
Type de travaux acceptés : l'isolation des planchers bas s'ajoute aux travaux d'isolation des murs ou/et de la toiture et changement de fenêtre.

	Avant	Nouveau
1 poste de travaux	1 000 euros	**1 000 euros**
2 postes de travaux	1 500 euros	**2 000 euros**
3 postes de travaux	2 000 euros	**3 000 euros**
4 postes de travaux	0	**4 000 euros**

Par quel type de chauffage remplacer sa chaudière fioul ?

Encombrement, aides financières, coût d'installation... Nous vous aidons à choisir en vous proposant un comparartif des types de chauffage pour comprendre toutes les possibilités qui vous sont offertes.

● ● ● : Très bien ● ● : Bien ● : Moins bien

	Coût de l'installation	Encombrement de l'installation	Coût de l'énergie	Coût et rythme de l'entretien	Aides financières nationales	Aides locales
Chauffage électrique	● ● ●	● ● ●	●	● ● ●	●	●
Pompe à chaleur	●	● ●	● ●	● ●	● ●	● ● ●
Chaudière gaz à condensation	● ●	● ●	● ●	● ●	●	●
Chaudière bûches et granulés	●	●	● ● ●	●	● ● ●	●
Chauffage solaire*	●	● ● ●	● ● ●	● ●	● ● ●	● ● ●

*Système à coupler avec un autre chauffage

Chauffage électrique

(chaudière ou convecteur) :
L'électricité fait chauffer des résistances qui diffusent de la chaleur transmise par un radiateur doté d'un thermostat. Une chaudière électrique alimente un réseau de chauffage en chauffant le fluide du circuit grâce à des résistances.

Solaire :

Cette énergie est renouvelable et bon marché, capable de couvrir ses besoins en énergie, tant pour le chauffage, l'eau chaude ou encore l'électricité à l'aide de panneaux photovoltaïques. En Haute-Savoie, il s'utilise en complément d'un autre mode de chauffage.

Chaudière buches ou granulées :

utilise le combustible bois dans toutes ses formes (bûches, copeaux, sciures, granulés,...) mais la combustion du bois est traitée différemment d'une chaudière à granulés, c'est une solution automatisée qui permet de chauffer votre maison en étant raccordée à votre système de chauffage central.

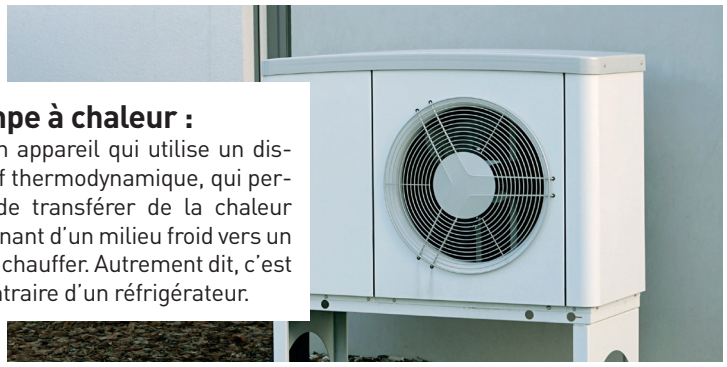

Pompe à chaleur :

est un appareil qui utilise un dispositif thermodynamique, qui permet de transférer de la chaleur provenant d'un milieu froid vers un lieu à chauffer. Autrement dit, c'est le contraire d'un réfrigérateur.

Si vous choisissez un chauffage au gaz : c'est le Fonds Air Gaz

Vous habitez à Sallanches, Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais ou Passy, vous pouvez décider de vous raccorder au gaz et bénéficier du **Fonds Air Gaz** au lieu du Fonds Air Transition Fioul. La CCPMB vous versera sans condition de revenu : 800 euros *(aide cumulée de la CCPMB et de la Région Auvergne Rhône-Alpes)*. GRDF ou la Régie de Gaz et Electricité de Sallanches versent également une aide pouvant aller jusqu'à 1 600 euros lors du raccordement au réseau gaz.

Comment l'aide au gaz – le Fonds Air Gaz- fonctionne-t-il ?

- Si vous habitez Sallanches, rapprochez-vous de la Régie de Gaz : guillaume.jeanroy@rges.fr ou au 04 50 58 01 44

- Si vous habitez Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais ou Passy, contactez GRDF : pascal.charles@grdf.fr ou au 07 61 64 67 35

GRDF ou la régie de Gaz et Electricité de Sallanches vous indiqueront si vous pouvez vous raccorder au réseau gaz et vous accompagneront dans vos démarches.

Mode d'emploi

La prime en détail

La Communauté de Communes peut verser jusqu'à 2 000 euros en complément des aides de l'Etat *(Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et MaPrimeRénov)* **pour changer de mode de chauffage.**

2 000 €
pour les revenus **très modestes**

1 500 €
pour les revenus **modestes**

1 000 €
pour les revenus **intermédiaires**

500 €
pour les revenus **élevés**

Si votre choix se porte vers une **pompe à chaleur** *(géothermique ou air/eau)* ou un **chauffage solaire**.

+ 500 euros
Bonification

Plafonds de ressources

Nombre de personnes composant le ménage *(foyer fiscal)*	Revenu fiscal de référence *(RFR)* Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition *(ligne n°25)*			
	Revenu très modeste	**Revenu modeste**	**Revenu intermédiaire**	**Revenu élevé**
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Qui est concerné ?
Tous les logements situés sur l'une des 10 communes (Combloux, Les Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Megève, Passy, Praz-Sur-Arly, Saint-Gervais et Sallanches) disposant d'une chaudière au fioul et la remplaçant par un autre mode de chauffage. L'aide varie selon les revenus.

Exemples de situation

**donnés à titre indicatif*

Un couple avec **1 enfant** — **Revenus annuels** 48 800 €
Revenu fiscal de référence «intermédiaire»

...remplace leur chaudière fioul pour un dispositif de **pompe à chaleur Air-Eau à 17 408 euros.***

Ils vont bénéficier de :

« Ma Prime Renov »	2 000 euros
+ les CEE	2 727 euros
+ le Fonds Air Transition Fioul de la CCPMB	1 000 euros
+ Bonification énergie renouvelable de la CCPMB	500 euros

➡ **Il restera à payer : 11 181 euros**

Un couple avec **2 enfants** — **Revenus annuels** 34 800 €
Revenu fiscal de référence «modeste»

...remplace leur chaudière fioul pour une **chaudière à granulés à 20 045 euros.***

Ils vont bénéficier de :

« Ma Prime Renov »	8 000 euros
+ les CEE	4 364 euros
+ le Fonds Air Transition Fioul de la CCPMB	1 500 euros

➡ **Il restera à payer : 6 181 euros**

Comment en bénéficier ?

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc gère les demandes de prime Fonds Air Transition Fioul.

Le formulaire est

- Téléchargeable sur **ccpmb.fr/quitterlefioul**
- ou transmis sur demande au **04 50 90 49 55** ou **quitterlefioul@ccpmb.fr**

Il doit être renvoyé **complet** soit par mail **quitterlefioul@ccpmb.fr** ou par **courrier** - CCPMB 648 chemin des Prés Caton PAE du Mont-Blanc 74190 Passy.

- Vous pouvez aussi remplir le formulaire directement en ligne.

Les changements d'appareil réalisés entre le 1er janvier et le 24 mars 2021 peuvent bénéficier de l'aide en remplissant le même formulaire.

Les conditions de versement de l'aide

- L'installation doit être réalisée par un professionnel.
- La performance énergétique du nouvel appareil de chauffage, indiquée sur le devis de l'installateur devra être égale ou supérieure aux critères du crédit d'impôt.
- L'aide est plafonnée à 25 % du montant total des travaux pour les revenus très modestes et 20 % pour les autres catégories.

L'aide est versée une fois les travaux achevés sur présentation de la facture. Une avance de 50 % peut être accordée sur demande et présentation d'une facture d'acompte versé.

Fonds Air TRANSITION FIOUL

Contact
04 50 90 49 55
quitterlefioul@ccpmb.fr
648 chemin des Prés Caton,
74190 Passy

Les financeurs

PPA 2 · ADEME · Agence nationale de l'habitat · CEE Les certificats d'économies d'énergie · GRDF · Régie municipale gaz & électricité de Sallanches

À la pension canine, nous prenons soin de vos chiens.

Savez-vous que la Communauté de Communes propose un service de pension canine ? La garde de votre chien se fait à la demande : demi-journée, journée, 24 heures ou pour un plus long séjour. Chaque année, environ 1 200 chiens sont accueillis par des professionnels qualifiés. Nous vous présentons la pension canine du Pays du Mont-Blanc.

Nina au parcours santé

Happy au bain

> *Un accent particulier a été mis sur la qualité d'accueil des animaux de cet établissement public avec des locaux modernes et fonctionnels agréés par des vétérinaires. N'hésitez pas à venir visiter les locaux et à confier votre chien un weekend , une semaine, etc.*

Claude Chambel, Vice-Président en charge de la pension canine.

L'accueil

Les chiens sont confiés aux bons soins de Vincent Stagni, Stéphanie Picazo et Gunther Lemarre. Ils écoutent avec attention les consignes laissées pour garantir un séjour de qualité.
Ils possèdent tous les trois des diplômes et de longues expériences dans le domaine canin : Vincent a plus de 25 ans d'expérience dans la gestion de chenil et dans l'éducation et le comportement canin, Stéphanie possède des diplômes d'obéissance et Gunther, le certificat de capacité aux activités liées aux animaux domestiques et une attestation d'aptitude pour la garde des chiens de 1re et 2e catégorie en plus du brevet « Certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation ».

Le logement

La pension canine dispose de 51 boxes sans vis-à-vis, isolés du bruit et adaptés à la taille des chiens (6 m², 8 m² et 12 m²). Ces derniers permettent d'accueillir plusieurs chiens d'un même propriétaire. Les boxes sont conçus pour permettre aux animaux d'être à l'abri des courants d'air et bénéficier l'été d'un coin à l'ombre. Les boxes sont lavés quotidiennement et désinfectés régulièrement.

Les repas

Pour garantir la qualité des séjours des animaux, leurs habitudes et leur rythme alimentaires sont conservés. Les maîtres peuvent également choisir des croquettes «Intera» vendues sur place.

Les activités

Chaque jour, le matin et l'après-midi, les chiens sont sortis individuellement. La Pension est équipée de parcs adaptés, clôturés anti fugue et disposant de parties ombragées. Chaque bâtiment a son propre parc de détente ce qui permet aux chiens de profiter plus longtemps de leurs sorties.
En option, les propriétaires peuvent offrir un « parcours santé » à leur animal : 20 minutes environ de course, de sauts d'obstacles et de marche en équilibre. Un moment amusant et sportif, sous la conduite notamment de Stéphanie qui possède le « Pass agility ».

Côté soins

La Pension canine propose en option un bain.
Elle dispose d'une baignoire et d'un pulseur professionnel.

Chiffres clés

- **Une capacité d'accueil de 70 chiens**
- **À partir de 8 euros la demi-journée et 14 euros la journée**
- **Soin spécifique à partir de 25 euros**
- **Parcours santé à 12 euros**

Vincent Stagni, Stéphanie Picazo et Gunther Lemarre possèdent toutes les qualités humaines et techniques pour s'occuper de vos compagnons à 4 pattes.

Infos pratiques

Situation : À 100 m après la sortie d'autoroute n°19 de Sallanches : **Chemin du bois noir, à Sallanches**

Horaires : toute l'année, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h et 17h à 18h et le dimanche sur rendez-vous de 8h30 à 9h30 et de 17h à 18h

Pensez à réserver les séjours en avance
Renseignements et réservations :
pension-canine-mont-blanc.com
06 86 93 45 60 ou pension-canine@ccpmb.fr

INFOS PRATIQUES

DÉCHÈTERIES

Modalités d'inscription
→ Gratuit pour les particuliers
→ Allez sur **www.ccpmb.fr** rubrique *«Accès déchèterie»*

Horaires d'ouverture (fermées les dimanches et jours fériés).

ÉTÉ (au 1er avril)

MEGÈVE	**Du lundi au samedi** 8h15-11h45 / 13h30-18h15
PASSY	**Lundi** de 14h-19h **Du mardi au samedi** 9h-12h / 14h-19h
SAINT-GERVAIS	**Du lundi au samedi** 10h-12h / 14h30-19h
SALLANCHES	**Du lundi au jeudi** 8h-12h / 14h-18h30 **Vendredi et samedi** 8h-12h / 14h-18h

HORAIRES D'OUVERTURE CCPMB

Du lundi au jeudi :
9h / 12h - 13h30 / 17h
Vendredi
9h / 12h

648 chemin des Prés Caton
P.A.E du Mont-Blanc
74190 PASSY

04 50 78 12 10
accueil@ccpmb.fr

QUALITÉ DE L'AIR

À retrouver quotidiennement sur la page d'accueil *ccpmb.fr*

CASERÉNOV

Service d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements et gestion du service du Fonds Air Transition Fioul
Permanence téléphonique : **04 50 90 49 55**

Mercredi: 10h-14h / 15h-19h
Vendredi: 8h-12h

TRANSPORT SCOLAIRE

La période d'inscription pour l'année 2021/2022 débutera le lundi 3 mai.
Réalisez cette démarche avant le lundi 29 juillet 2021 inclus pour bénéficier du tarif réduit.
Renseignements ccpmb.fr

PENSION CANINE

Réservez une place pour votre chien à la pension gérée par la CCPMB sur *www.pension-canine-mont-blanc.com*

EMPLOI

Les annonces de la CCPMB et des 10 communes à découvrir sur *ccpmb.fr*

LE MAGAZINE EST ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC - 648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy - 04 50 78 12 10
Directeur de la publication : Jean-Marc Peillex ; Co-directeur : Carole Renaud-Goud - Rédaction /Conception : Service Communication / Crédit Photo : © Gilles Piel - shutterstock_450495790 ; 785879179 ; 1233562033 ; 531288151 ; 820338331 ; 1914857212 ; 1306516042 / ATMO - ISSN : à venir / Tirage : 33 000 exemplaires /
Journal distribué gratuitement dans tous les foyers des 10 communes / Impression sur papier issu de forêts durablement gérées : imprimerie Gutenberg (74) - 04 50 67 00 38